

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2009

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse de l'auditorium du musée des Beaux-Arts à l'occasion des master class du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, sous la direction du Quatuor Debussy

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2009 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE L'AUDITORIUM DU MUSEE DES BEAUX-ARTS A L'OCCASION DES MASTER CLASS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, SOUS LA DIRECTION DU QUATUOR DEBUSSY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon a ouvert, depuis septembre 2012, une classe de quatuor à cordes sous la direction du Quatuor Debussy.

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon, dans sa politique culturelle, a la volonté de se rapprocher des institutions culturelles de la ville et des artistes intervenant dans la région, afin de créer des événements permettant la diversification des publics et de montrer les croisements entre tous les arts.

Lors des saisons 2011-2012 du Musée des Beaux-Arts de Lyon, le quatuor Debussy avait animé une nocturne mensuelle. Sa prestation, en lien avec le département des objets d'art, avait remporté un grand succès auprès des publics.

C'est pourquoi, le Conservatoire et le Musée organisent, comme programmé durant les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, une master class de la nouvelle classe de quatuor à cordes dans l'auditorium du musée, le lundi 2 mai 2016 de 16h30 à 20h30. Cette master class sera ouverte gratuitement au public.

Au cours de cette master class publique, les jeunes talents prépareront la programmation qu'ils présenteront lors de la nocturne au musée qui aura lieu le vendredi 6 juin 2016.

La valeur locative de la mise à disposition est de 5 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de l'Auditorium, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération fixant les tarifs de mise à disposition des espaces du Musée des Beaux-Arts du 20 janvier 2014 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, pour la mise à disposition gracieuse d'espaces à une classe de quatuor à cordes, sous la direction du quatuor Debussy, le lundi 2 mai 2016 de 16h30 à 20h30, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN